

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 402,8 km² dans la municipalité de Senneterre, à environ 25 kilomètres au sud de Label-sur-Quévillon.

MILIEU PHYSIQUE

Ce territoire est principalement formé de deux écosystèmes distincts reliés par le réseau hydrographique. À l'ouest, des basses terres constituées d'argiles et de limons accueillent des marais et des tourbières minérotrophes. À l'est, on trouve un complexe de buttes de till. Le réseau hydrographique relève de trois rivières, soit les rivières Delestre, Lecompte et Robin, drainant le territoire et alimentant les marais.

MILIEU BIOLOGIQUE

À cette latitude, les pessières noires (à mousse, à sphaigne, à lichen ou à éricacées) et les sapinières (à bouleau blanc ou à épinette noire) sont dominantes. Toutefois, dans les faits, le sapin baumier est peu présent et laisse la place aux pessières noires. Le secteur composé de buttes de till a, en grande partie, fait l'objet de coupes forestières récentes. Le reste du territoire est principalement composé de peuplements dont l'âge varie de 40 à 80 ans. Ce territoire présente très peu de vieilles forêts, à part quelques rares peuplements isolés de faible taille. Sur le plan faunique, les marais constituent un habitat de grande importance pour la faune aviaire, en particulier pour diverses espèces de canards. Certains sites ont un taux très élevé de canards noirs. La présence de 94 espèces aviaires y a été relevée.

MILIEU SOCIAL

Historiquement utilisé et fréquenté par les Algonquins de Lac-Simon et de Kitchisakik, ce territoire est aujourd'hui peu achalandé et est principalement utilisé pour des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège un échantillon représentatif des basses terres de l'Abitibi avec sa plaine argileuse et ses nombreuses tourbières. Elle est aussi représentative des vastes territoires façonnés par les glaciers, dont les buttes de till. Ces divers écosystèmes de pessières noires sont typiques de la forêt boréale à cette latitude. Par ailleurs, l'aire protégée comporte des marais d'un grand intérêt, en raison, notamment de la faune aviaire qu'on y trouve.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité des Marais-du-Lac-Parent ».

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES^{1 2}

- villégiature et les camps de chasse déjà autorisés
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION^{1 2 3}

- Les activités d'aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/abitibi-temis/index.htm

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/parent/PSC_Parent.pdf

¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP

Les aires protégées
au Québec :



Un héritage pour la vie



Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent



Un habitat
haut de gamme
pour la faune
aviaire

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec



Québec

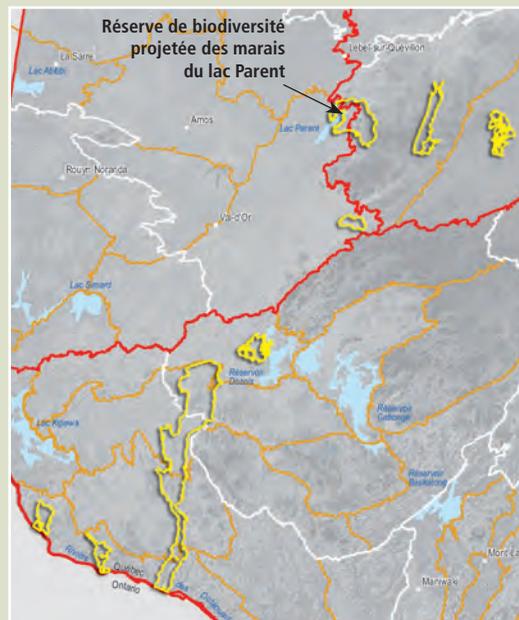




La réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent

Légende

- Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent
- Limite (région administrative, MRC, municipalité)
- Chemin
- Esker
- Titre minier**
 - En demande
 - Actif
- Occupation**
 - Bail d'abri sommaire
 - Bail de villégiature



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique

